



AUTOROUTES

Section AREA

Pour affichage

En préambule de la réunion DP du 30 août 2007, plusieurs organisations syndicales dénoncent la gestion menée sur Chesnes relativement à l'installation des BTP. SUD souligne les conditions déplorables dans lesquelles ont dû travailler les péagers durant les travaux et demande que soit joint au PV son courrier envoyé la Direction.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL SYNDICAT SUD POUR LE 30 AOÛT 2007

QUESTION 1 : Reprise de la question 22 de la réunion du 26 juillet. Ne faudrait-il pas revoir les seuils de déclenchement d'un renfort afin d'améliorer l'efficacité et le service ? En effet, la recherche d'augmentation de la productivité menée par l'entreprise en général et poussée par certaines hiérarchies locales nuit à la qualité de service.

RÉPONSE : La DEX envisage de revoir les seuils. SUD qui trouve les seuils actuels trop élevés demande dans quel sens (pour plus de productivité ou en vue d'améliorer des conditions de travail ?) : ce n'est pas uniquement aux supérieurs hiérarchiques de définir les seuils, car ce sont les salariés qui subissent les contraintes. SUD demande l'ouverture de négociations à ce sujet.

QUESTION 2 : Pourquoi y a-t-il eu si peu de renforts sur le péage de Saint Exupéry alors que le trafic estival était soutenu ?

RÉPONSE : A priori un certain nombre de renforts ont été alloués entre le 11 juin et le 26 août (700 heures). SUD n'est pas convaincu par cette réponse. En effet, il semblerait que le trafic s'élève pour certains postes à 1400 passages.

QUESTION 3 : Sur le péage de Chesnes pendant l'installation des BTP, les conditions de travail des péagers en postes respectaient-elles toutes les règles de sécurité ?

- Le fait de travailler sur les voies tout en étant régulièrement amené à les traverser n'est-il pas dangereux ?
- Les encaissements numéraires sur les voies avec une sacoche sont-ils compatibles avec les normes de sécurité ?
- N'y a-t-il pas lieu, quand la file de véhicules remontaient jusqu'à la nationale, de faire transiter gratuitement les usagers ?

RÉPONSE : La Direction rétorque qu'il n'était pas possible de faire autrement, que les travaux ont été programmés en août, période où le trafic est moins important. Les péagers n'étaient pas si mal lotis puisqu'ils avaient les équipements de protection individuels adéquats.

SUD n'est pas d'accord sur ce point et dénonce le fait que les problèmes sont récurrents. SUD insiste sur le fait que les conditions de travail et de sécurité (conservation des fonds) n'étaient pas respectées. SUD fait savoir qu'il restera vigilants et n'hésitera pas à faire

valoir un droit d'alerte ou à accompagner un salarié dans un droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

La Direction ajoute que le CADEX n'a pas estimé nécessaire de mettre en place la gratuité des véhicules pour soulager la surcharge de travail des péagers. SUD se demande à quel moment le CADEX juge nécessaire d'ouvrir les barrières : faut-il attendre un accident en aval ou en amont pour qu'il y ait une réaction ?

QUESTION 4 : Comment se fait-il que les salariés à tours fixes en vacances ne soient pas remplacés pour les postes de nuit sur la bretelle de Saint Quentin, alors que la mise en route de la BTP en P3 n'est pas prévue avant l'automne ?

RÉPONSE : La Direction botte en touche en répondant qu'il n'y a aucune modification des rythmes de travail, ce qui suscite un tollé général. On ne peut lire nulle part dans l'accord 51 que la BTP doit remplacer un salarié en congés. Il y a abus. SUD souligne une dérive importante de l'accord 51 « accord gigogne » : on en découvre tous les jours de nouvelles applications. Certaines OS se disent prêtes à le dénoncer.

QUESTION 5 : Pourquoi sur Cruseilles les bâtiments réservés aux pauses du personnel sont-ils laissés à l'abandon ?

RÉPONSE : La question doit être reformulée à la prochaine réunion DP de septembre.

QUESTION 6 : Suite à la question 14 de la réunion du 26 juillet. Le climatiseur mobile est toujours en place dans la maxicabine du péage de la Tour du Pin, puisque la climatisation est toujours en panne. Pourquoi le délai de réception de la carte électronique défectueuse est-il aussi long ?

RÉPONSE : La pièce n'a toujours pas été reçue.

Remarque : heureusement que l'été n'a pas été trop chaud, sauf quelques journées...

QUESTION 7 : Pourquoi n'est-il pas possible d'utiliser la carte professionnelle sur ATMB ?

RÉPONSE : Il s'agit d'une erreur de note de service.

QUESTION 8 : Qu'en est-il de l'OPA SACYR ?

RÉPONSE : Cette question ne relève pas de l'instance DP. Toutefois à ce jour, pas d'élément supplémentaire. On aura plus de précisions suite au prononcé du tribunal de commerce au mois d'octobre...

CACYR a rien d'aller trop vite Olé !

Prochaine réunion le jeudi 27 septembre à Bron.

Contactez vos élus DP SUD AREA :

Gilles GOMEZ : 06-17-82-40-45

Marc ROY : 06-87-91-11-88